



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
13 novembre 2018

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Serge LECUYER, Patrick GOUELLO à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

*Présents : 25
Pouvoirs : 08*

DIRECTION CULTURE

n°11

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Rapporteur : Claudie Le Bihan

Chaque année, la ville de Ploemeur sollicite du Conseil Départemental du Morbihan des aides financières pour la mise en œuvre de ses actions culturelles.

Pour l'année 2018, ces aides ont concernées les opérations suivantes :

- **Ecole de musique :**

L'école de musique de Maurice Ravel a pour mission principale la formation artistique des amateurs tournés vers l'autonomie et la diversité des genres musicaux.

Elle est ouverte sur la ville, initie diverses actions et participe fortement aux événements culturels sur la commune, mettant ainsi en valeur les pratiques collectives des enfants et jeunes pratiquants.

- *Fonctionnement, pour 270 élèves : 12 800 €*

- **Arts d'été :**

Chaque année, de mi-juillet à mi-août, le service culturel de la ville de Ploemeur organise des expositions sous l'appellation « Arts d'été ».

Pour la 2^{ème} année, nous avons souhaité la mise en valeur de la création et de l'art en Bretagne dans les chapelles de la commune et l'espace culturel Passe Ouest.

Les déclinaisons ont été nombreuses, tant artistiques que didactiques et ont couvert les différents thèmes forts de la culture Bretonne.

6 920 visiteurs ont découvert cette année les expositions dans les chapelles.

- ❖ ***Subvention accordée dans le cadre des aides aux "manifestations locales à caractère culturel" : 500 €***

- **Restauration de deux statues (saint Jude et saint Simon)**

- **La statue saint Jude** : Cette statue en plâtre polychrome datant du 19^{ème} siècle, n'est pas protégée au titre des monuments historiques.

- **La statue saint Simon** : Cette statue en calcaire polychrome datant de la fin du 17^{ème} siècle est inscrite au titre des monuments historiques.

Ces deux statues sont positionnées à la chapelle Saint-Jude ; elles ont été restaurées sur place à la chapelle en juin 2018 par la société « atelier Coréum ».

- *Le montant de la restauration s'est élevé à 3 548 € HT*

- ❖ ***Subvention accordée dans le cadre du programme « restauration du patrimoine mobilier » : pour ces deux statues : 1 774 €***

- Evènements autour du centenaire de la guerre 14/18

Plusieurs rendez-vous sont programmés :

- A Passe Ouest : deux expositions du 30 octobre au 24 novembre, une conférence le jeudi 11 octobre, projection d'un documentaire le 13, un concours de correspondance, jeux...

- A Océanis : Un spectacle « Aux larmes citoyens » le mardi 13 novembre - séance pour les scolaires l'après-midi et une tout public le soir et une exposition dans le hall d'Océanis.

- Cérémonie du 11 novembre 2018 au monument aux morts

❖ **Subvention accordée dans le cadre des aides aux "manifestations locales à caractère culturel" : 1 000 €**

Pour l'année 2019, il est proposé d'autoriser le maire à solliciter du Conseil Départemental toutes subventions au taux le plus élevé dans l'ensemble des domaines culturels, à savoir :

- Les arts plastiques
- Spectacle vivant
- L'enseignement musical
- Le Patrimoine

Certaines actions feront l'objet de bordereaux spécifiques en conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 31 octobre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à solliciter du Conseil départemental toutes subventions au taux le plus élevé possible.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme

The image shows a blue ink signature of Ronan Loas over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE PLOEMEUR' at the top and 'Morbihan' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Ronan LOAS,
Maire